

PROJETS EOLIENS INDUSTRIELS

Juillet / Août 2016

Causse Nature Solidaire.com

Lettre d'information de « Vivre Ensemble Causse & Val de Serre – Juillet / Août 2016 »

Réunion d'information publique, avec Maître Isabelle de Bodinat, avocate spécialisée en droit de l'environnement

Jeudi 4 août à 20h30, à Campagnac.



Quels sont vos droits ?

Maître Isabelle de Bodinat, avocate spécialisée en droit de l'environnement appliqué aux projets éoliens industriels et avocate du collectif aveyronnais **CO-27-XII**, tiendra une conférence sur le thème : "**Comment se défendre contre les projets d'implantation d'éoliennes industrielles ?**".

Tous les habitants du Causse de Sévérac et du Val de Serre qui jugeraient que la réalisation de tels projets pourrait leur porter préjudice trouveront, auprès de Maître de Bodinat, les réponses à toutes leurs questions pratiques.

Particuliers, agriculteurs, commerçants, professionnels du tourisme, ...

Vous êtes un **particulier** et vous vous inquiétez des nuisances que peuvent faire peser les éoliennes industrielles sur votre santé et qualité de vie ? Vous êtes un **commerçant** ou un **professionnel du tourisme** et redoutez les conséquences que pourraient avoir ces projets sur votre chiffre d'affaires ? Vous êtes un **élu** et souhaitez avoir des précisions sur le cadre réglementaire de tels projets ? Vous êtes un **propriétaire foncier** ou un **agriculteur** démarché par les opérateurs et souhaitez connaître les risques que vous encourez suite à la signature d'un contrat avec un promoteur ? Maître Isabelle de Bodinat apportera des réponses précises à l'ensemble des questions d'ordre juridique et réglementaire que vous pouvez vous poser.

Les dernières informations sur les avancées des projets ...

Cette réunion publique sera également l'occasion de faire un **point d'actualité sur les projets et les dernières révélations** relatives à leurs conséquences dommageables sur nos ressources en eau potable, la solidarité villageoise et la démocratie locale.

Cette réunion d'information publique est **ouverte à toutes à tous**, et se tiendra à la **Salle des Fêtes de Campagnac, jeudi 4 août à 20h30**.

Où en sont les projets et les engagements de Monsieur le Maire et des opérateurs éoliens industriels ?

Où en sont les engagements de l'opérateur **Quadran** ?

Dans le compte rendu du Conseil Municipal de Saint Saturnin du 13 Octobre 2015 (dont 10 pages sur 13 ont été rédigées directement par **Quadran...**) il est mentionné (page 8) que l'opérateur **Quadran** (projet de **Combelongue-Le Resses**), s'engageait à :

- . réaliser une permanence tous les 2 mois (pendant 8 mois...)
- . créer un Comité de Suivi Eolien

. éditer une lettre de suivi trimestrielle sur les avancées du projet éolien en direction des habitants

Depuis les 9 mois qui se sont écoulés entre aujourd'hui et le Conseil Municipal mentionné, **seules 2 permanences ont été organisées**, les 26/11 et 16/12/2015 (contre 1 tous les 2 mois promise). **Aucun des autres engagements n'a été tenu.**

Où en sont les engagements de l'opérateur **EDF Energies Nouvelles** ?

Dans un document présenté au Conseil Municipal du 17 décembre 2015, **EDF Energies Nouvelles** (projet de **La Roque Valzergues**) annonçait :

- . la réalisation des photomontages définitifs, en avril 2016
- . une lettre d'information n°2 et une permanence d'information, entre janvier et avril 2016
- . le rendu des études paysagères, en mai 2016
- . une exposition publique sur le projet, en mai 2016

Aucune de ces 4 annonces n'a été réalisée à ce jour...

Retrouvez-nous sur :  **facebook** [facebook/eoliennes.aveyron](https://www.facebook.com/eoliennes.aveyron)
et sur notre site : www.causse-nature-solidaire.com

L'information des habitants et à la démocratie locale ?

En conséquence, nous posons à Monsieur le Maire de Saint Saturnin les questions suivantes : Pourquoi les engagements des opérateurs ne sont-ils pas tenus ? Où en sont les projets ? Les études prennent-elles du retard ? Si oui, pourquoi ?

Dans son bulletin municipal de janvier 2016 et ses *Vœux de Bonne Année*, Monsieur le Maire annonçait « je ne manquerai pas de vous informer sur l'évolution de ces dossiers » relatifs aux projets industriels. A ce jour, il n'a **toujours pas fait de communication publique** à ce sujet.

Monsieur le Maire aurait demandé à *EDF Energies Nouvelles* la tenue de réunions d'information, conformément aux engagements pris par l'opérateur. *EDF Energies Nouvelles* lui aurait finalement objecté une fin de non recevoir. Au regard de cela, nous nous inquiétons quant à la capacité de Monsieur Affre à faire vivre la démocratie locale en direction des opérateurs éoliens.

Pire, Monsieur le Maire a décidé de tenir les 2 derniers **Conseils Municipaux en pleine journée** ce qui a rendu plus **difficile la présence des élus salariés ou actifs**. Le dernier Conseil Municipal s'est ainsi tenu un mercredi 29 juin à 10h00, alors que les conseils se tenaient jusqu'alors en soirée. Sauf à être retraité, il est désormais très difficile à un habitant de Saint Saturnin de Lenne de pouvoir assister au Conseil Municipal de sa commune. La plupart des **élus favorables aux projets sont retraités ou inactifs** (Monsieur le Maire, y compris), et tous les **élus opposés aux projets sont actifs ou salariés**. Chacun de ces jeunes élus doit donc composer – ou pas - avec son emploi du temps professionnel pour répondre aux nouvelles exigences de Monsieur Affre. Sur un ton très grave, Monsieur Affre informait que ce sont d'impérieuses raisons de santé qui le contraignent à ne pas participer à des réunions en soirée. Gageons que les problèmes de santé de Monsieur le Maire ne soient pas trop alarmants, puisqu'ils lui permettent tout de même de participer, en soirée, aux réunions de l'Intercommunalité ou à des quines à Saint Geniez d'Olt.

Ce que sait Vivre Ensemble Causse & Val de Serre sur l'avancée des études...

Nous vous l'avions révélé il y a quelques semaines : **la plupart des installations éoliennes projetées sont implantées sur la zone de captage en eau potable de Lestang**. Nos inquiétudes et celles des habitants sont grandes car le premier partisan des projets éoliens industriels et Maire de la commune est aussi le Président du Syndicat des Eaux, censé protéger nos ressources en eau potable.

Aussi, nous vous informons qu'actuellement *EDF Energies Nouvelles* (projet de La Roque Valzergues) rétribue un bureau d'étude de Rhône-Alpes (*Artélia*) pour réaliser **une nouvelle étude hydrogéologique**. Quels en sont les objectifs ? Il aurait été souhaitable que le Maire, conformément à ses engagements, nous informe sur les finalités de cette étude. Espérons qu'il ne s'agit pas de **passer outre les conclusions de l'étude réalisée en 2007 par un hydrogéologue agréé et indépendant**, et recommandant de **ne pas construire d'éoliennes industrielles** dans le bassin d'alimentation de la source de *Lestang*.

Ce que nous savons également, c'est que le cabinet *Artélia* **sous-traite une partie des opérations liées à l'étude hydrogéologique à des agriculteurs directement intéressés** par la réalisation des projets éoliens...

Ainsi nous en appelons à la vigilance et au sens des responsabilités de chacun des élus du Syndicat des Eaux pour refuser de mettre en danger notre ressource en eau potable, et donc refuser les projets.

Nous demandons solennellement à Monsieur le Maire de Saint Saturnin de Lenne, au nom de ses engagements pris, de la protection de nos ressources naturelles, du droit à l'information des habitants, de retrouver les chemins de la transparence républicaine et de la démocratie locale.

Quand la violence, l'invective et le mensonge prennent le pas sur la démocratie municipale...



L'Association *Vivre Ensemble Causse & Val de Serre* souhaite revenir sur les incidents sérieux dont a été victime un groupe de personnes (opposantes aux projets éoliens ou non) lors du *Repas du Partage* qui a réuni les habitants de Saint Saturnin, le 9 juillet au soir. Tout d'abord, l'Association et son bureau souhaitent **apporter leur soutien** à l'ensemble des personnes agressées à l'issue de ce repas convivial et citoyen. **Monsieur le Maire a cru bon de prendre parti en relayant sur un tract** – au nom de la Mairie- des **allégations, alors qu'il n'était pas présent** au repas organisé par sa commune, et *de facto*, absent au moment des faits. Cette communication a été distribuée par les employés municipaux aux frais des contribuables.

Ce tract public, porte nommément atteinte à l'honneur de Dominique Dauga et d'Aurélien Charles. Aussi, nous vous informons qu' **Aurélien Charles a porté plainte pour diffamation publique** auprès de la gendarmerie de Sévérac. A l'heure où nous écrivons ces lignes, Dominique Dauga étudie avec un avocat les modalités d'une plainte pour diffamation publique et allégations mensongères.

Nous nous réjouissons que cette affaire grave soit aujourd'hui instruite par la justice, pour que la vérité soit faite. Toute la vérité. Rien que la vérité. Comme indiqué dans la *Lettre Ouverte à Monsieur le Maire de Saint Saturnin de Lenne* distribuée le 15 juillet, **9 témoins de la scène se tiennent à disposition des enquêteurs pour démentir les allégations publiques de Monsieur Affre**. Nous souhaitons que la justice tranche rapidement cette affaire afin que les deux victimes obtiennent réparation. Nous ne sommes pas dupes des finalités de cette opération de communication, menée précipitamment, en comité restreint et sans consultation de tous les conseillers ni même de tous les adjoints municipaux. Aux yeux de très nombreux habitants et des témoins impartiaux de la scène, cette communication n'aurait d'autre but que de jeter l'opprobre sur notre association pacifique et citoyenne, ainsi que sur deux habitants engagés à nos côtés. Aussi, pour que la justice passe, Monsieur le Maire de Saint Saturnin aura-t-il à répondre de ses allégations devant les tribunaux.